



GRAND CONSEIL

Interpellation - 26_INT_20 - Bernard Nicod et consorts au nom PLR - Des véhicules agricoles en difficulté sur nos routes.

Texte déposé :

Les voies de circulation planifiées dans le cadre de projets communaux ou cantonaux se basent souvent sur les dimensions d'un camion avec remorque ou d'un train routier, inférieur à celles autorisées pour les véhicules agricoles spéciaux. La méconnaissance des planificateurs et la tendance à réduire la largeur des routes, pour des raisons de coûts ou afin de modérer le trafic, sont évoquées pour expliquer cette situation. Face à ces difficultés croissantes rencontrées par les conducteurs de moissonneuses-batteuses ou de différents types de convois, Technique Agricole Suisse a élaboré et diffusé un document décrivant l'espace à prévoir pour permettre une circulation en toute sécurité (1). Quant à sa section cantonale vaudoise, elle effectue un travail régulier de sensibilisation et elle s'efforce de signaler les problèmes à temps.

La fiche technique mentionnée ci-dessus, rédigée en collaboration avec un bureau d'ingénieurs spécialisé dans la construction routière a été envoyée en août 2025 à l'Office fédéral des routes et à tous les offices cantonaux des ponts et chaussées en outre, dans le Canton de Vaud, à la DGMR.

J'ai l'avantage d'interpeller le Conseil d'Etat par les questions suivantes:

- > Les différentes administrations en lien avec ces travaux ont-elles été informées de l'existence de cette fiche technique explicative, éditée par Technique Agricole Suisse?
- > Le Conseil d'Etat veille-t'il que la DGMR, dans le développement de ses projets d'infrastructures routières, prenne toutes les dispositions nécessaires afin de maintenir un trafic des engins agricoles fluide et aisé?
- > Les services de l'Etat dévolus à examiner et à se positionner sur les projets de réhabilitation de chaussées mises à l'enquête publique par les Communes, sont-ils sensibilisés par les éléments développés dans ce texte ?

(1) <https://www.agrartechnik.ch/fr/verband/technik/flyers-et-notice-explicative/>

Conclusion : Ne souhaite pas développer

Date de dépôt : 24.02.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)

2. Aliette Rey-Marion (UDC)
3. Anne-Lise Rime (PLR)
4. Aurélien Demaurex (V'L)
5. Cédric Weissert (UDC)
6. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
7. Charles Monod (PLR)
8. Denis Dumartheray (UDC)
9. Fabrice Tanner (UDC)
10. Florence Gross (PLR)
11. François Cardinaux (PLR)
12. Georges Zünd (PLR)
13. Grégory Bovay (PLR)
14. Isabelle Freymond (IND)
15. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-Louis Radice (V'L)
18. Jean-Luc Bezençon (PLR)
19. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
20. Jerome De Benedictis (V'L)
21. John Desmeules (PLR)
22. José Durussel (UDC)
23. Josephine Byrne Garelli (PLR)
24. Laurence Creteigny (PLR)
25. Loïc Bardet (PLR)
26. Loïc Saugy (PLR)
27. Marc Morandi (PLR)
28. Marion Wahlen (PLR)
29. Mathieu Balsiger (PLR)
30. Maurice Gay (PLR)
31. Maurice Neyroud (PLR)
32. Michael Demont (UDC)
33. Nicolas Bolay (UDC)
34. Olivier Petermann (PLR)
35. Patrick Simonin (PLR)
36. Pierre-Alain Favrod (UDC)
37. Pierre-André Romanens (PLR)
38. Sergei Aschwanden (PLR)
39. Stéphane Jordan (UDC)
40. Thierry Schneiter (PLR)